

— quatre membres en provenance de la population et des différents secteurs socio-économiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le président et neuf membres de ce conseil;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE monsieur Louis-E. Bernard, directeur du Département de médecine sociale et préventive de l'Université Laval, soit nommé membre et président de l'Institut national de la santé publique du Québec;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres de ce conseil en provenance du ministère et du réseau de la santé et des services sociaux:

— madame Christine Colin, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux;

— madame Marie Beauchamp, directrice générale du CLSC-CHSLD Ste-Rose de Laval;

— madame Lucie Lacroix, directrice des soins infirmiers au Centre hospitalier affilié universitaire de Québec;

— monsieur Denis Loiselle, directeur général de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;

— monsieur Robert Maguire, directeur de la santé publique à la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent;

— madame Jocelyne Sauvé, directrice de la santé publique à la Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres de ce conseil, en provenance de la population et des différents secteurs socio-économiques:

— monsieur André Beauchamp, directeur de Environnement;

— madame Claire Chamberland, professeure titulaire à l'École de service social de l'Université de Montréal;

— monsieur Jacques Jubinville, directeur régional adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

QUE ces personnes soient nommées pour un mandat d'un an à compter des présentes;

QUE le décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes concernant les Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux s'applique au président et aux membres de l'Institut national de la santé publique du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28726

Gouvernement du Québec

Décret 1327-97, 8 octobre 1997

CONCERNANT la nomination de quatre membres au Conseil québécois de la recherche sociale

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté en conseil 2207-79 du 8 août 1979 et ses modifications subséquentes, un organisme consultatif a été constitué sous le nom de Conseil québécois de la recherche sociale;

ATTENDU QU'en vertu de cet arrêté en conseil, la nomination des membres du Conseil québécois de la recherche sociale se fait par le gouvernement sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux, après consultation du Conseil;

ATTENDU QU'en vertu de cet arrêté en conseil, le Conseil québécois de la recherche sociale est constitué d'un maximum de douze membres;

ATTENDU QU'en vertu de cet arrêté en conseil, la durée du mandat des membres du Conseil québécois de la recherche sociale est d'au plus trois ans et que leur mandat est renouvelable;

ATTENDU QUE les membres du Conseil québécois de la recherche sociale demeurent en fonction nonobstant l'expiration de leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QU'en vertu du décret 737-95 du 31 mai 1995, monsieur Terry Kaufman a été nommé membre du Conseil québécois de la recherche sociale, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret 737-95 du 31 mai 1995, madame Lise Denis a été nommée membre du Conseil québécois de la recherche sociale, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret 12-96 du 3 janvier 1996, mesdames Marie-France Raynault et Lorraine

Guay ont été nommées membres du Conseil québécois de la recherche sociale, qu'elles ont démissionné de leurs fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE le Conseil québécois de la recherche sociale a été consulté;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil québécois de la recherche sociale, pour un mandat de trois ans à compter des présentes:

— monsieur Terry Kaufman, directeur général du CLSC Notre-Dame-de-Grâce/Montréal-Ouest, pour un second mandat;

— monsieur René Rouleau, directeur des immobilisations et finances-réseau à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, en remplacement de madame Lise Denis;

— monsieur Robert Perreault, chef de service au service de médecine préventive de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, en remplacement de madame Marie-France Raynault;

— madame Suzanne Doré, conseillère à la recherche à l'Office des personnes handicapées du Québec, en remplacement de madame Lorraine Guay;

QUE les frais de voyage et de séjour des personnes nommées membres du Conseil québécois de la recherche sociale en vertu du présent décret, occasionnés par l'exercice de leurs fonctions, leur soient remboursés conformément au décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28717

Gouvernement du Québec

Décret 1328-97, 8 octobre 1997

CONCERNANT la nomination de deux membres du Conseil d'évaluation des projets-pilotes

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes (L.R.Q., c. P-16.1), un Conseil d'évaluation des projets-pilotes est institué;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, ce conseil est composé de onze personnes nommées par le gouvernement, dont trois doivent être des médecins;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article, les membres du Conseil d'évaluation des projets-pilotes ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement, mais qu'ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1221-96 du 25 septembre 1996, madame Lysane Grégoire et monsieur Daniel Poirier ont été nommés membres du Conseil d'évaluation des projets-pilotes, pour un mandat d'un an venant à expiration le 24 septembre 1997, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE la consultation requise par la loi a été effectuée;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du Conseil d'évaluation des projets-pilotes, pour un mandat se terminant le 24 septembre 1998:

— madame Lysane Grégoire, après consultation de groupes préconisant la pratique des sages-femmes;

— monsieur Daniel Poirier, chef de service à la Recherche et à la Planification au ministère de la Santé et des Services sociaux;

QUE madame Lysane Grégoire reçoive une rémunération de 150,00 \$ par jour de présence aux réunions du Conseil;

QUE les frais de voyage et de séjour de madame Lysane Grégoire et de monsieur Daniel Poirier, occasionnés par l'exercice de leurs fonctions, leur soient remboursés conformément au décret 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

28718